

jeune fille que j'ai transporté à l'extrémité de la tranchée, pour l'y déposer dans le coin sur le remblai. Là j'ai assouvi mes désirs.....

Henri Blot ne paraît éprouver aucune émotion.

D. Sur quoi aviez-vous posé vos genoux ?

—R. Sur du papier blanc qui avait servi à envelopper des bouquets de fleurs. C'était pour ne pas salir mon pantalon...

D. N'est-ce pas vous qui, dans la nuit du 12 juin, avez satisfait vos besoins dans la fosse où était inhumé le corps de la petite fille de onze mois que vous vouliez souiller ?

R. Oui, monsieur, j'étais pressé... (Mouvement).

D. N'avez-vous pas commis d'autre violation de sépulture ?

R. Jamais en dehors de ces deux fois là !

D. Et quand vous étiez fossoyeur ?

R. Jamais, je vous dis.

D. A quels sentiments avez-vous obéi en accomplissant ces actes monstrueux ?

R. Je ne m'en rends pas compte moi-même. J'étais ivre, j'ai agi sans avoir conscience de ce que je faisais.

On entend ensuite les dépositions des témoins.

Les gardiens de cimetière Lemaire et Duquesne sont entendus les premiers. Ils racontent dans quelles circonstances ils ont arrêté Blot après avoir constaté la disparition du cadavre de la petite Pauline Chaillet.

Le témoin Duquesne, au cours de sa déposition, fait la curieuse déclaration suivante :

Fréquemment avant l'arrestation de Blot, on trouvait dans le cimetière de Saint-Ouen des cercueils décloués. On attribuait cette dislocation à l'humidité, mais depuis l'arrestation de Blot on n'a plus jamais constaté ces dislocations. On en a conclu que c'était Blot qui, autrefois enlevait les cadavres des cercueils, les violait et les remplaçait ensuite. Pendant les quinze mois qu'il a été fossoyeur à Saint-Ouen on a constaté très-fréquemment ces dislocations de cercueil. Si Blot n'avait pas été aperçu le jour de la profanation de la petite fille, il aurait pu remettre le cadavre de l'enfant dans le cercueil et alors on ne se serait aperçu de rien...

Blot. Tout cela n'est pas possible. Un homme tout seul ne peut pas facilement déplacer les cercueils et les replacer ensuite.

M. Senet, terrassier, raconte qu'au mois de janvier dernier il a été victime des brutalités de Blot qui voulait lui voler son porte-monnaie.

Blot. Vous êtes un menteur ! Monsieur le président, Senet m'en veut. Du reste, il n'a pas toujours la conscience de ses actes. Je reconnais cependant que je l'ai un peu frappé.

Mme. Martin, logeuse, a vu Blot frapper Senet.

Le prévenu discute très habilement avec le témoin. Il fait preuve d'une réelle intelligence.

M. le docteur Motet, reproduit les opinions qu'il a émises, dans son rapport, sur la responsabilité de Henri Blot.

M. le président donne lecture de la déposition faite par Mme. Blot à l'instruction.

Eugénie Carrez, femme Blot, âgée de dix-neuf ans, a fait la déposition suivante devant M. le juge instructeur :

Je fis la connaissance de Blot, au mois d'avril 1884, à une époque où j'étais employée chez un marbrier à la vente des couronnes. Blot était alors fossoyeur du cimetière Saint-Ouen. Nous nous aimâmes... Je l'ai épousé en 1884, après trois mois de fréquentation.

Pendant les six premières semaines de notre mariage, je fus à peu près heureuse. Mais bientôt mon mari s'adonna à l'absinthe et devint brutal. Le fond de son caractère était sournois. Ainsi, quand nous étions hors de chez nous, il m'embrassait devant le monde et me donnait des coups de pied sous la table. Chez nous, il me frappait à coups de poing et à coups de pied n'importe où.

Pendant ma grossesse il me brutalisait chaque jour pour me faire avorter. C'est à cette époque que, poussé par des passions honteuses, il voulut se livrer sur moi à des actes contre nature. Je lui résistai... Très surexcité il me menaçait de son couteau qu'il tenait toujours, tout ouvert, sous son oreiller.

Un jour que je ne voulais pas satisfaire ses goûts contre nature, il entra dans une rage folle et avec des cordes m'attacha sur le ventre sur un matelas... A ce moment il était comme fou et me menaçait de son couteau. Je pus enfin échapper à son étreinte ignoble grâce au sommeil qui le surprit. C'est ce jour